



# Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse

En cette fin d'année, je reviens de manière synthétique, sur certains sujets qui furent au cœur de mes engagements de 2024. Je suis convaincu que vous partagez un grand nombre de ces préoccupations.

**PRÉSIDENT DU  
GROUPE  
RURALITÉS DU  
SÉNAT**

**MEMBRE DE LA  
DÉLÉGATION  
SÉNATORIALE AUX  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET À LA  
DÉCENTRALISATION**

**ANCIEN  
PRÉSIDENT DU  
CONSEIL  
GÉNÉRAL  
DE LA  
CREUSE**

**CONSEILLER  
DÉPARTEMENTAL  
DE BOURGANEUF**

**Décembre  
2024  
Numéro 14 bis**

**L'OFFRE DE SOINS** devrait être la priorité absolue des politiques publiques. Elle est fondamentale pour chacune et chacun d'entre nous, car elle touche à l'essentiel (la vie, la mort, la naissance, la souffrance...). Or le constat est accablant : 7 millions de Français se retrouvent sans médecins traitants. De nombreux Creusois doivent parcourir de longues distances ou attendre de nombreuses semaines pour obtenir un rendez-vous médical. C'est le résultat d'un manque d'anticipation de ces trente dernières années.

Les solutions existent ; nous avions déposé une proposition de loi visant à garantir l'égalité d'accès aux soins (mécanisme de régulation pour l'installation des nouveaux médecins, année de professionnalisation sur les zones sous-dotées, partage de l'acte médical, reprise de la permanence des soins détruite par la loi de 2002...). Nous n'avons pas été entendus par la majorité sénatoriale.

Le combat se poursuit, car nous devons impérativement réinvestir la santé dans nos territoires pour une meilleure répartition des médecins en France et apporter les moyens humains et financiers dont nos établissements de santé ont besoin.

Je salue les initiatives innovantes (type : « Médecins solidaires ») qui illustrent les efforts consentis par les collectivités locales (centres de santé, MSP...) ; la santé publique demeurant une compétence de l'État.

## UNE GRANDE VICTOIRE : TOUTES LES COMMUNES DE LA CREUSE CLASSÉES EN ZONE France RURALITÉS REVITALISATION (FRR)

Au cours de ces deux dernières années, je me suis fortement impliqué dans un combat qui me paraissait déterminant pour le développement de la Creuse : l'inscription de nos 256 communes dans le zonage FRR, qui a succédé aux zones de revitalisation rurales (ZRR) en juillet dernier. Plusieurs mois de rencontres ministérielles et de démarches insistantes furent nécessaires pour obtenir un tel résultat.

L'enjeu était de faire accepter par le gouvernement le choix de paramètres permettant le classement intégral de quelques départements, au regard de leur hyper-ruralité et de leur fragilité (faible densité de population, perte de 4 % de la population sur 20 ans, revenu disponible médian inférieur à la moyenne nationale).

Nous avons obtenu satisfaction ; ce qui facilitera l'installation ou le développement d'activités professionnelles (artisans, commerçants, professions libérales, médecins...), grâce à des exonérations de charges sociales et fiscales (7 à 8 millions d'euros par an pour la Creuse).

Un tel classement constitue un argument de poids, lorsqu'il s'agit de défendre nos services publics ou de demander à l'État un nouveau Plan particulier pour la Creuse (Pacte territorial).

Nous avons obtenu **LA CRÉATION D'UNE DOTATION AMÉNITÉS RURALES**, issue des propositions du groupe Ruralités. Cette dotation dite également « biodiversité » rémunère la contribution de nos territoires au bien-être de notre société (qualité environnementale de l'eau, de l'air, des sols ; alimentation ; entretien et beauté des paysages ; énergies renouvelables ; bien-être individuel ; accueil touristique...).

Elle a été créée en 2023 ; nous avons obtenu que son montant soit porté de 40 à 100 millions d'euros en 2024.

Pour la Creuse, cette contribution de 608 000 euros a bénéficié à 42 communes (avec parfois, un montant supérieur à 50 000 euros).

Pour les années futures, nous exigerons un élargissement des critères actuels (parc naturel régional, espaces protégés, « Natura 2000 », ZNIEFF ...) afin que davantage de communes la perçoivent, dans une enveloppe bonifiée.

## LES ÉLUS CREUSOIS SONT DE BONS GESTIONNAIRES :

Lors de la réunion du 3 octobre, le DDFIP (directeur départemental des finances publiques) annonçait qu'aucune commune creusoise ne se trouvait en situation de trésorerie nette négative, contrairement à 600 communes françaises.

Nous avions obtenu le maintien au sein du gouvernement de Michel BARNIER d'un **MINISTÈRE DE LA RURALITÉ**, alors associé au commerce et à l'artisanat, deux domaines trop souvent négligés dans les politiques publiques nationales. La titulaire de ce poste ministériel était Françoise GATEL, présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités et aux territoires, dont je suis membre.

Quels que soient les gouvernements successifs, nous continuons à porter cette exigence : avoir un ministère de la ruralité clairement identifié.

L'implication du Groupe Ruralités du Sénat fut précieuse dans **LA REDÉFINITION DE LA POPULATION RURALE PAR L'INSEE**, qui a permis de passer de 18 % de la population française à 33 % aujourd'hui. Ce qui constitue une avancée majeure dans la mesure où nous sommes fondés désormais à exiger des politiques publiques pour un tiers de la population française, 88 % des communes et 80 % du territoire national !

Nous attendons le **PASSAGE PROCHAIN À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES LOIS CONCERNANT :**

- ◆ le statut de l'élu ;
- ◆ le retour de la dotation parlementaire ;
- ◆ le texte arrêtant la gestion de l'A.E.P et de l'assainissement, confirmant les annonces de l'ancien Premier ministre, Michel BARNIER.

### **JAMAIS AUTANT DE MAIRES DÉMISSIONNAIRES !**

En moyenne, 40 maires démissionnent chaque mois en France ; du jamais vu. Il est grand temps de s'interroger sur les raisons qui poussent ces élus locaux à abandonner leur fonction. Et y remédier vite, car ils sont les premiers soldats de la République.

Une proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local a été adoptée à l'unanimité par le Sénat. Par un véritable statut, elle vise à améliorer les conditions d'exercice du mandat local, encourager l'implication de nos concitoyens, sécuriser le parcours des élus, faciliter leur reconversion, renforcer leur protection sociale.

Loi visant à revaloriser **LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE** :

J'ai soutenu et voté cette loi qui favorise le recrutement et la progression de carrière des secrétaires de mairie, en facilitant la promotion des agents de catégorie C. Elle contient également des mesures visant à améliorer la formation et les conditions de travail (obligation de formation, animation du réseau des secrétaires de mairie par les Centres de gestion).

Ce texte a été adopté à l'unanimité des Sénateurs.

Relayant vos observations auprès de Madame la Préfète de la Creuse, je lui ai demandé la publication d'**UN TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE TOUTES LES AIDES** auxquelles vos communes pouvaient prétendre ; le manque d'informations est parfois préjudiciable au bouclage de certains dossiers.

Je continuerai à exiger un niveau élevé de DETR pour vos projets.

Le 7 décembre dernier, à notre invitation, environ 150 personnes assistaient à **LA CONFÉRENCE** : « Comment enrayer la chute du nombre d'habitants dans la Creuse ? », **ANIMÉE PAR LE DÉMOGRAPHE GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT**.

Ce succès marque le grand intérêt manifesté par nos concitoyens pour l'avenir de leur territoire et place tous les acteurs du développement local face à leurs responsabilités.

Enfin, je vous remercie très chaleureusement pour **L'ACCUEIL** que vous me réservez **DANS VOS MAIRIES**. Nos échanges nourrissent en permanence mon mandat sénatorial, qui se veut en phase avec votre vécu quotidien d'élu local.

### **Proposition de loi défendues par votre sénateur**

- ⇒ Proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982.
- ⇒ Proposition de loi constitutionnelle visant à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée.
- ⇒ Proposition de loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement.
- ⇒ Proposition de loi visant à mettre en place un décompte annuel des personnes sans abri dans chaque commune.
- ⇒ Proposition de loi visant à préserver les sols vivants.
- ⇒ Proposition de loi visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail
- ⇒ Proposition de loi d'abrogation de la réformer des retraites portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.
- ⇒ Proposition de loi visant à renforcer le service civique.

### **PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,**

#### **Mon équipe :**

##### **Ma suppléante :**

Armelle MARTIN,  
Conseillère départementale  
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

##### **CREUSE :**

Fatima LARIGAUDERIE et Valérie MARTINON PIGEAT  
05 55 64 14 19  
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF  
[jilozach@jilozach.fr](mailto:jilozach@jilozach.fr)

##### **Mes collaborateurs parlementaires :**

##### **PARIS :**

Gabriel CAZAUBON  
01 42 34 29 63  
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06